

Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté

encadrant la constitution de garanties financières par le biais d'un fonds de garantie privé prévue à l'article R. 516-2 I du code de l'environnement

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 3 mai au 23 mai 2013 inclus. Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

Aucune observation n'a été émise.